Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260128-2026003-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 28 Janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026	
Date de la convocation : 21 janvier 2026 Date d'affichage : 21 janvier 2026	**Nombre de membres en exercice** : 15 **Nombre de présents** : 13 **Nombre de votants** : 14
L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Madame LAVASTRE, Maire,	**Présents :** Madame LAVASTRE, Maire, Mme LEVET, Mr DUGUEPEROUX, Adjoints, MM GRELIER, GAUTIER, NEVOUX, THUILLIER, FERRIERES, MMES CHALMEL, DROILLARD, LANOUILLER, LAVRILLOUX, DEROYER, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Julie DEROYER	**Absents** : Mme ROYER, **Absents excusés :** Mr CŒUR-QUETIN **Pouvoir** : Mme LAVASTRE pour Mr CŒUR-QUETIN

➢ **2026-003/CONSEIL DEPARTEMENTAL 35/**Répartition des recettes des amendes de police/Dotation 2025/Programme 2026.

Monsieur Stéphane GRELIER, Conseiller municipal délégué, informe l'assemblée qu'en vue de l'élaboration du programme 2026 de répartition et utilisation des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière, le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine demande aux collectivités du Département de présenter leurs différentes propositions pour le 30 janvier 2026.

L'opération susceptible d'être éligible pour la Commune de Gahard est l'aménagement de sécurité sur la voirie de la rue du Val Joie pour la sécurisation des piétons de l'entrée de bourg :

- **Aménagement la sécurisation des piétons d'entrée de bourg/ secteur « Rue du Val Joie ».** Estimatif : 10 223.00 € € HT.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de présenter cette proposition de la Commune de Gahard en vue de cette répartition des recettes des amendes de Police auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 en section d'investissement.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
Isabelle LAVASTRE